

THÈSE > FORMULAIRE DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE **APRES** SOUTENANCE

à déposer à la gestion de l'école doctorale de rattachement

- corrections administratives (délai : 1 mois après soutenance)
- corrections souhaitées par l'auteur (délai : 1 mois après soutenance)
- corrections demandées par le jury (délai : 3 mois après soutenance)

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse électronique :

Date de soutenance:

Discipline :

Spécialité:

Directeur de thèse :

Co-directeur de thèse :

Etablissement de co-tutelle:

TITRE DE LA THÈSE en français, identique à celui de la page de couverture de la thèse:

TITRE DE LA THÈSE en anglais :

corrections administratives

L'auteur certifie que la version électronique déposée ce jour n'a fait l'objet que de corrections administratives (mentions sur la page de titre notamment) et reste en tout point conforme sur le fond à celle présentée au jury lors de la soutenance.

L'auteur atteste avoir soumis avec succès ce nouveau fichier de thèse au test de validation sur la plate-forme [FACIL](#)

corrections souhaitées par l'auteur

L'auteur certifie que la version électronique déposée ce jour n'a fait l'objet que de corrections mineures (orthographe, mise en page, coquilles, etc) et reste en tout point conforme sur le fond à celle présentée au jury lors de la soutenance.

L'auteur atteste avoir soumis avec succès ce nouveau fichier de thèse au test de validation sur la plate-forme [FACIL](#)

corrections demandées par le jury (délai : 3 mois après soutenance)

L'auteur certifie que la version électronique déposée ce jour intègre les corrections demandées par le jury que présidait Mme/M.lors de la soutenance duet se trouve en tout point conforme aux attentes du jury.

L'auteur atteste avoir soumis avec succès ce nouveau fichier de thèse au test de validation sur la plate-forme [FACIL](#)

Fait à Paris, le

Signature du président du jury:

Signature du docteur :

ARCHIVAGE ET DIFFUSION DE LA THESE ELECTRONIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Le diplôme de doctorat est délivré par la Communauté d'universités et d'établissements Sorbonne Paris Cité, *établissement de soutenance*. A l'instar des autres établissements membres, L'université Paris Diderot est nommée *établissement de préparation* pour les doctorants qu'elle inscrit.

A compter du 1^{er} septembre 2016, seul le dépôt de la thèse au format électronique sera recevable et autorisera la soutenance et la délivrance du diplôme.

A compter de janvier 2017, les thèses en préparation et les thèses soutenues au sein des établissements composant Sorbonne Paris cité seront gérées dans un environnement applicatif unique. Les thèses soutenues feront l'objet d'un archivage systématique au CINES, Centre informatique national de l'enseignement supérieur.

Chaque thèse devra obligatoirement faire l'objet d'une diffusion en ligne au sein de l'établissement et au sein de la communauté universitaire, à l'exception des thèses dont le caractère de confidentialité est avéré par une décision de la Présidence de l'Université sur demande du jury.

Enfin, chaque thèse pourra faire l'objet d'une libre diffusion en ligne au-delà du périmètre de l'authentification universitaire sur autorisation expresse de son auteur et sous réserve de l'absence de clause de confidentialité.

Pour toute information complémentaire, les doctorants sont invités à contacter le gestionnaire de l'École doctorale de rattachement ou le Service commun de la documentation (edoc@univ-paris-diderot.fr)

DROIT DES RESSOURCES TIERS

pour l'archivage et la diffusion au sein de l'établissement

L'auteur certifie (cocher une case) :

Qu'il dispose des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité des ressources tiers, illustrations et documents utilisés dans sa thèse, soit qu'ils se trouvent libres de droits soit que l'auteur les ait acquis.

Dans ce cas, l'auteur fournit au format PDF **DEUX FICHIERS** correspondant chacun à **UNE SEULE ET MÊME VERSION complète** de sa thèse :

- **le fichier d'archivage** nommé: *NOM_Prénom_2_va_aaaammjj.pdf*
- **le fichier de diffusion** nommé: *NOM_Prénom_2_vd_aaaammjj.pdf*

Qu'il ne dispose pas des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité des ressources tiers, illustrations et documents utilisés dans sa thèse.

Dans ce cas, l'auteur fournit au format PDF **DEUX FICHIERS** correspondant chacun à **DEUX VERSIONS DIFFÉRENTES** de sa thèse:

- Le **fichier d'archivage**, version **complète** de la thèse:
NOM_Prénom_2_va_aaaammjj.pdf
- Le **fichier de diffusion**, version **incomplète** de la thèse ne comportant aucune ressource tiers pour laquelle les droits ne sont ni libres ni acquis: *NOM_Prénom_2_va_aaaammjj.pdf*

AUTORISATION DE DIFFUSION EN LIGNE

Sous réserve de l'absence de clause de confidentialité et dans le respect des droits de la propriété intellectuelle, **l'auteur autorise la diffusion de sa thèse en ligne sur l'Internet**, à titre gratuit et non exclusif :

OUI, immédiatement: la thèse sera consultable sur l'Internet sans authentification préalable via le portail national des thèses (*theses.fr*) et sur les plateformes de diffusion choisies par l'Université dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique.

OUI, après mois d'embargo à compter de la date de soutenance, la thèse sera consultable sur l'Internet sans authentification préalable via le portail national des thèses et sur les plateformes de diffusion choisies par l'Université dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique.

Pendant la période d'embargo définie par l'auteur, la thèse n'est accessible que sur le réseau intranet de l'Université et, sur demande et selon un accès contrôlé, au sein de la communauté universitaire (prêt entre bibliothèques ou dispositif équivalent).

NON, la thèse ne sera consultable que sur le réseau intranet de l'Université et, sur demande et selon un accès contrôlé, au sein de la communauté universitaire (prêt entre bibliothèques ou dispositif équivalent).

A tout moment, l'auteur est libre de modifier sa décision pour autoriser ou interdire la diffusion de sa thèse au-delà de l'accès contrôlé au sein de la communauté universitaire. Cette diffusion au sein de l'établissement et de la communauté universitaire constitue en revanche une obligation légale.

L'auteur certifie la conformité de la version électronique de la thèse avec la version imprimée remise aux membres du jury pour la soutenance.

L'auteur reconnaît avoir pris connaissance de la charte de dépôt et de diffusion électronique des thèses de Paris Diderot.

En deux exemplaires, l'un pour l'Université et l'autre pour l'auteur,

Fait à _____, le _____

Signature :